
SESSION DE BALI DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Bali (Indonésie), 2 et 5 décembre 2013

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen
à l'occasion de la 9^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC (MC9)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Dialogue avec les ministres et hauts responsables de l'OMC

A la séance du 2 décembre, les délégués parlementaires seront informés de l'état d'avancement des consultations entre les Membres de l'OMC préalables à la Conférence ministérielle. Le dialogue se poursuivra lors de la séance du 5 décembre, date à laquelle on connaîtra dans les grandes lignes les décisions éventuelles de la MC9. Lors de ces deux réunions, les parlementaires s'entretiendront directement avec les ministres et les hauts responsables de l'OMC qui ont ensemble la responsabilité de faire avancer le Programme de Doha pour le développement.

3. Débat sur les thèmes de fond

a) Réflexion sur l'agenda de négociations commerciales multilatérales de l'après-Bali

Etant donné le retard accumulé après plusieurs années de blocage des négociations du Cycle de Doha, il serait irréaliste de s'attendre à ce que la Conférence ministérielle de Bali permette de résoudre en une seule fois tous les problèmes restés en suspens. Cette conférence pourrait néanmoins apporter ce second souffle tant attendu à la réflexion sur des solutions novatrices et crédibles de nature à faire avancer les négociations commerciales, qui consisteraient notamment à emprunter d'autres voies de négociation. Les délégués seront invités à échanger des vues sur une éventuelle contribution des parlements à la mise en place d'une politique commerciale multilatérale applicable à long terme et mieux adaptée aux réalités du XXI^{ème} siècle.

b) Les accords commerciaux bilatéraux et plurilatéraux donnent-ils des résultats plus rapidement que le processus multilatéral ?

On entend dire parfois que les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et plurilatéraux permettent aux parties d'atteindre un degré de libéralisation des échanges plus élevé qu'avec le consensus multilatéral et de traiter des questions particulières qui ne figurent pas à l'agenda multilatéral. Ces accords apportent-ils un complément au système de l'OMC et contribuent-ils à la libéralisation commerciale multilatérale ? Ou est-ce que, au contraire, le morcellement de la réglementation fait du tort au régime multilatéral ?

4. Réunions-débat

a) Rationaliser les procédures administratives et autres relatives au commerce : quel rôle pour les parlements ?

La facilitation des échanges vise à réduire la bureaucratie et à simplifier les procédures douanières et autres formalités de suivi des marchandises aux frontières. Quelles mesures les parlementaires doivent-ils prendre en priorité pour instaurer un système plus transparent, plus prévisible et plus efficace pour le commerce transfrontières ? Quels seraient les avantages d'un tel système pour les pays développés et en développement ?

b) Faire en sorte que le commerce contribue au développement durable, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté

Comme la Conférence parlementaire sur l'OMC l'a relevé en d'autres occasions, les bienfaits du commerce ne sont pas automatiques et le commerce lui-même est une condition nécessaire mais pas suffisante pour générer et entretenir la croissance et le développement. Quelles mesures les parlements pourraient-ils encore prendre pour améliorer les synergies commerce/emploi, stimuler la demande intérieure et faire en sorte que le système commercial profite aux pauvres ?

5. Adoption du document final

A la fin de la session, les participants seront invités à adopter un document final, dont la version préliminaire aura été établie par le Comité de pilotage de la Conférence.